Journal d'informations — Juin 2025 N°100

alliance suisse
pour une agriculture
sans génie génétique

Brevets sur le génie génétique

FOCUS

QUI A LE CONTRÔLE SUR LA SÉLECTION VÉGÉTALE ?

À NE PAS MANQUER !

REPAS DE SOUTIEN EN FAVEUR DE L'ASGG

Une année décisive !

31 AOÛT 2025 11H-15H

EDDY BAILLIFARD

le roi de la raclette

MENU

raclette à volonté,
tarte aux pommes,
boissons sans alcool incluses
vin bio de Marie-Thérèse Chappaz en sus

PRIX

1 personne	**100 Frs**
4 personnes	**350 Frs**
Enfant jusqu'à 12 ans	**25 Frs**
Jeunes entre 13 et 18 ans	**50 Frs**

LIEU

Raclett'House chez Eddy
Route de Valbord 55
1934 **Bagnes**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

info@stopogm.ch
079 627 92 30
délai d'inscription, le 20 août 2025

alliance suisse
pour une agriculture
sans génie génétique

Chères et chers membres,

Le projet de dérégulation des OGM issus des nouvelles techniques de génie génétique est enfin en consultation. Et sans surprise, il n'offre pas les garanties nécessaires pour protéger l'agriculture sans OGM et garantir la liberté de choix des consommatrices et consommateurs. Nous nous y opposerons fermement – et vous pouvez faire de même en répondant à la consultation jusqu'au 9 juillet[1].

La question des brevets est centrale dans ce débat. En permettant de breveter des séquences génétiques et des caractéristiques des plantes obtenues par la sélection, les brevets limitent les possibilités d'innovation des sélectionneurs traditionnels qui mettent à disposition de l'agriculture suisse les meilleures variétés. Le Conseil fédéral ne veut pas régler ce problème, il refuse d'admettre que les brevets sur le vivant sont un frein à l'innovation et permettent d'assurer la domination de quelques multinationales des semences sur ce marché essentiel, où la diversité est indispensable.

L'initiative pour la protection des aliments[2] propose également que les effets des brevets ne s'appliquent pas à la sélection de plantes et d'animaux. Si la récolte avance bien, nous avons encore besoin de votre soutien pour signer et faire signer ce texte !

Breveter le vivant freine l'innovation !

Chères et chers membres, c'est grâce à votre engagement et soutien financier répété que nous informons la population et à maintenons la pression sur le monde politique.

Merci de votre générosité !

Fabien Fivaz
Conseiller national et Président de l'ASGG

Soutenez-nous en ligne !

1. Vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de l'ASGG – info@stopogm.ch – qui vous indiquera la marche à suivre.
2. https://www.protection-des-aliments.ch

Sommaire

3 | Éditorial
4 | Actuel
5 | Focus
12 | International
14 | En bref
15 | Connaissances

NOUS VOUS REMERCIONS !

Grâce à votre précieux soutien, nous pouvons réaliser un travail critique et indépendant sur le développement et les impacts du génie génétique sur l'agriculture, l'élevage, l'environnement et la santé. Nous nous engageons afin que les prochaines générations puissent aussi grandir dans une Suisse avec une agriculture diversifiée, écologique, équitable et sans génie génétique.

Nous soutenir
Compte postal 17-460200-1
Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique - 2017 Boudry
IBAN CH64 0900 0000 1746 0200 1
BIC POFICHBEXXX

Ou scanner le QR-code

Impressum

Éditeur :
Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique
CH - 2017 Boudry
077 400 70 43
info@stopogm.ch
www.stopogm.ch

Conception et rédaction :
Zsofia Hock, Claudia Vaderna
Luigi D'Andrea.

Relecture focus et glossaire :
Margarita Voelkle

Image couverture : Shutterstock
Papier recyclé FSC

Bulletin adressé aux membres et sympathisants de l'association

Impression :
Imprimerie de l'Ouest SA,
2036 Cormondrèche
1500 ex. paraît 4-6 fois par an

Retours :
Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique, CH - 2017 Boudry

ÉDITORIAL

QUAND LES BREVETS REDESSINENT L'AGRICULTURE

Sans les brevets, il est probable que nous ne parlerions même pas d'OGM. Les premiers organismes génétiquement modifiés sont apparus dans les années 1980, une période charnière qui a vu naître un bouleversement juridique majeur: la reconnaissance du vivant modifié comme une invention technique, et donc, comme un objet brevetable.

Aujourd'hui, les nouvelles techniques de génie génétique (NTGG), telles que CRISPR/Cas, sont largement saluées pour leur précision et leur potentiel d'innovation. Mais derrière cet enthousiasme technologique se cache une transformation profonde du modèle économique des multinationales, redoutablement efficace.

D'abord, l'accès à ces technologies est verrouillé: il est contrôlé par un petit nombre de géants de l'agro-industrie, souvent qualifiés de « cartel des brevets ». Ensuite, ces entreprises utilisent les NTGG comme cheval de Troie juridique. Grâce à CRISPR, elles peuvent insérer dans une plante une séquence génétique déjà présente dans la nature, puis revendiquer cette séquence comme leur invention. Et cela suffit : dire qu'on l'a introduite artificiellement leur permet d'en revendiquer la propriété. Le brevet, ensuite, ne s'arrête pas à cette plante-là. Il peut s'étendre à toutes les plantes contenant la même séquence - y compris celles qui la portaient naturellement depuis toujours.

Dès lors, les entreprises ne vendent plus des semences à proprement parler, mais des fonctions génétiques brevetées. Le vivant devient un simple support. Il arrive même que CRISPR/Cas soit utilisé non pas pour améliorer une plante, mais simplement pour rendre une séquence brevetable.

Les conséquences sont lourdes. Ce système réduit l'accès aux ressources génétiques pour les sélectionneurs et les agriculteurs, appauvrit la diversité des semences disponibles, et ralentit l'innovation. Il expose aussi toute la filière à des risques juridiques. Imaginez un sélectionneur engagé dans un programme de dix ans qui découvre, à deux ans de la mise sur le marché, qu'une des caractéristiques de sa variété vient d'être brevetée par un tiers. Son travail est compromis. Qui osera encore investir dans la sélection variétale dans de telles conditions ?

À l'heure où l'agriculture doit s'adapter à l'urgence climatique et à des besoins alimentaires croissants, préserver un accès libre aux ressources génétiques est essentiel. Les NTGG ne doivent pas devenir un outil d'appropriation du vivant. Il est temps de poser des limites claires aux brevets, pour défendre une agriculture ouverte, résiliente et équitable.

Luigi D'Andrea
Secrétaire exécutif de l'ASGG

ACTUEL

SUISSE

Sondage sotomo sur les Nouvelles technique de génie génétique

NOUVELLES TECHNIQUES GÉNOMIQUES: LES CONSOMMATEURS VEULENT LA TRANSPARENCE, PAS DES DEMI-MESURES

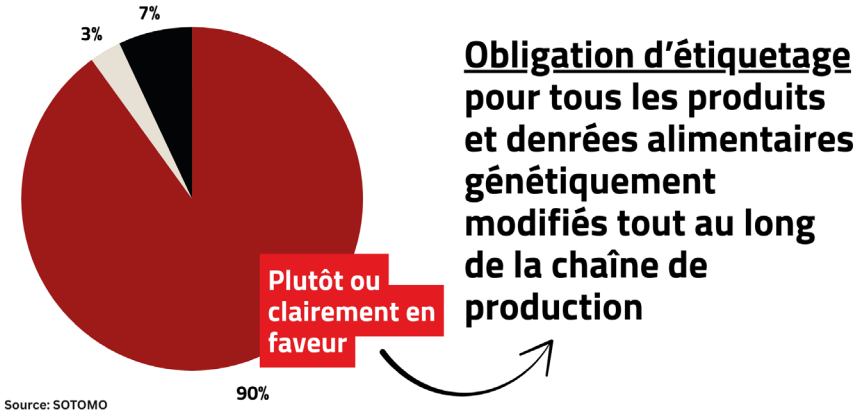

Les résultats du dernier sondage Sotomo sont sans appel: la population suisse reste massivement attachée à la transparence et à des mesures strictes pour les aliments issus du génie génétique.

Mandatée par l'Association pour des aliments sans OGM avec le soutien de l'Alliance des organisations de consommateurs (FRC, Konsumentenschutz, ACSI), l'enquête montre qu'au moins neuf personnes sur dix exigent une évaluation rigoureuse des risques avant l'autorisation de toute plante (91%) et un étiquetage obligatoire le long de la chaîne de production (90%). Plus des trois-quarts demandent également des mesures pour garantir le maintien d'une filière agricole sans OGM. Ces chiffres envoient un message clair aux autorités, mais aussi aux défenseurs de ces nouvelles techniques: une déréglementation – comme celle proposée par le Conseil fédéral dans son projet de loi spéciale – ne répond pas aux attentes citoyennes.

Actuellement en consultation, le projet fait en effet l'impasse sur ces exigences fondamentales: il ne garantit ni un étiquetage clair, ni une traçabilité suffisante, ni encore une évaluation

Image : Sondage Sotomo

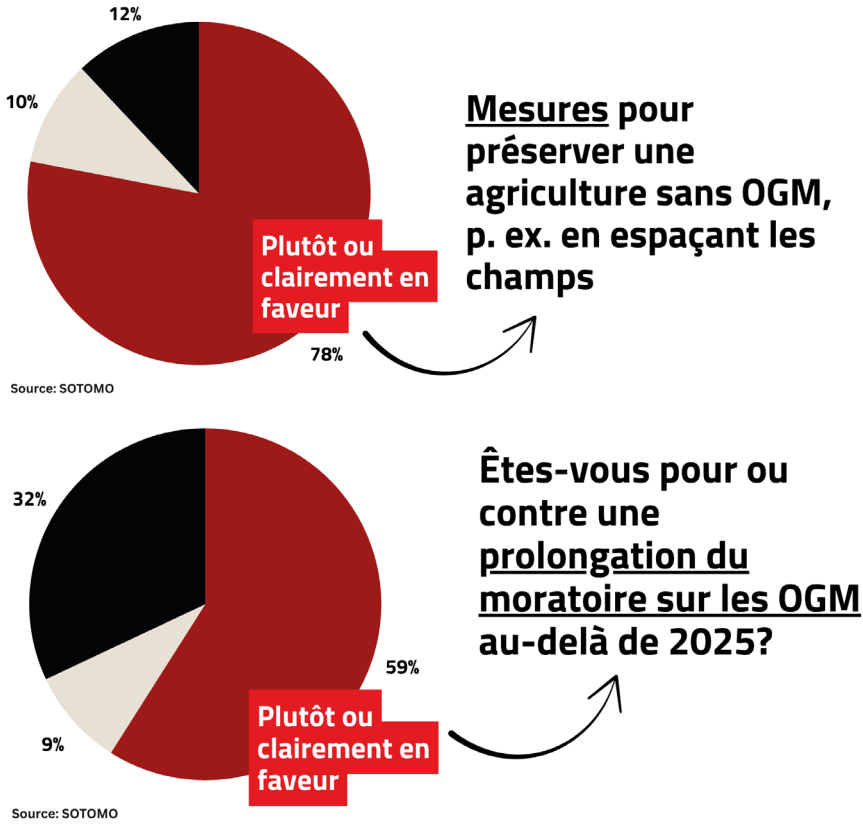

Légende des réponses au sondage :
en rouge : plutôt ou clairement en faveur, en blanc : ne sait pas
en noir : plutôt ou clairement contre

indépendante des risques. Pire, utiliser les termes « nouvelles technologies de sélection» au lieu de nommer les nouvelles techniques de génie génétique (NTGG) autant dans le titre de la loi que pour l'étiquetage prévu des produits qui en sont issus est totalement trompeur. Un choix sémantique qui n'est pas anodin, puisqu'il prive les consommateurs d'une information essentielle leur permettant de faire un choix en connaissance de cause.

Pour la Fédération romande des consommateurs, les OGM doivent rester un choix, pas être imposés par le marché ou une réglementation floue. Ceux qui en font la promotion doivent en assumer les coûts – y compris ceux liés à la transparence, au contrôle et à la coexistence des filières. La population suisse a le droit de savoir ce qu'elle met dans son assiette, et de refuser des produits dont elle ne veut pas.

FOCUS

BREVETS SUR LE GÉNIE GÉNÉTIQUE : QUI A LE CONTRÔLE SUR LA SÉLECTION VÉGÉTALE ?

Lorsqu'il s'agit de déposer des brevets sur des plantes issues du nouveau génie génétique, les groupes biotechnologiques adoptent une stratégie agressive. Pour la culture sans OGM, cela devient un jeu qui risque de « couler le bateau ». En effet, si des plantes issues du nouveau génie génétique sont mises sur le marché à grande échelle, il sera de plus en plus difficile pour les petites entreprises de sélection de s'assurer qu'elles ne tombent pas sur des variétés contenant des séquences brevetées lors de la sélection de leur matériel de base. Si tel devait être le cas, cela deviendrait rapidement très coûteux.

Texte : *Zsofia Hock*

« Nous n'avons qu'une vie pour contribuer à préparer notre planète pour les générations futures… Chaque agriculteur a le droit d'avoir accès aux semences les plus performantes et aux avantages économiques que peuvent offrir les nouvelles technologies de sélection », écrit l'entreprise américaine INARI sur sa page d'accueil. Une noble déclaration qui se révèle toutefois rapidement hypocrite lorsqu'on examine de plus près la stratégie de l'entreprise en matière de dépôt de brevets sur les plantes. Ainsi, elle a récemment revendiqué dans une demande de brevet international (WO2023250505) l'utilisation de séquences d'ADN qui régulent l'activité des gènes. Ce qui est délicat, c'est que ces séquences sont présentes naturellement dans pratiquement toutes les espèces végétales. Mais si elles sont « réinventées » à l'aide des nouvelles techniques de génie génétique (NTG), elles peuvent être brevetées en tant qu'invention technique.

INARI ne revendique donc pas un caractère unique ou une espèce végétale particulière, mais l'utilisation d'un nombre presque illimité de séquences d'ADN qui jouent un rôle central dans toutes les espèces végétales. Pour les entreprises de sélection qui souhaitent travailler sans OGM, les plantes contenant de telles séquences deviennent ainsi « taboues ». Si, malgré tout, une plante contenant une séquence brevetée est utilisée par hasard, il faut s'attendre à des plaintes coûteuses en matière de brevets.

Les différences entre le génie génétique et la sélection variétale s'estompent

Si les plantes génétiquement modifiées ne devaient plus être étiquetées à l'avenir, il deviendrait de plus en plus difficile de reconnaître le matériel de sélection breveté

Image : Shutterstock

Les brevets sur les séquences génétiques sont souvent rédigés de manière si large qu'ils s'appliquent à toutes les espèces végétales contenant la séquence en question. Cette pratique pourrait conduire à la privatisation de plantes sauvages. Des éléments naturellement présents dans la biodiversité pourraient se retrouver sous monopole industriel, restreignant ainsi leur accès et leur utilisation, y compris dans les programmes de sélection végétale conventionnelle.

L'entreprise KWS tente de breveter un maïs obtenu par sélection conventionnelle, adapté aux régions à climat froid, en s'appuyant sur une stratégie discutable. Le brevet fait référence à des outils issus du nouveau génie génétique, bien qu'ils ne soient pas essentiels dans le développement de la plante. Cette mention vise à donner l'apparence d'une innovation technique, alors que le maïs concerné résulte de méthodes de sélection traditionnelles. Si ce brevet est accordé, il pourrait restreindre l'accès à des variétés de maïs tolérantes au froid, utilisées depuis des années tant en sélection végétale qu'en culture agricole. Cela représenterait un précédent préoccupant pour l'utilisation libre de ressources génétiques essentielles.

issu des NTG, car les entreprises ne seraient pas tenues de mettre à disposition des méthodes de détection. Et ce, bien que cela soit techniquement tout à fait possible. En effet, lorsqu'il s'agit de faire breveter leurs produits, les entreprises productrices sont capables de décrire précisément ces « inventions uniques », les distinguer des autres plantes et les identifier.

De plus, une habile campagne de relations publiques menée par l'industrie des biotechnologies dans les médias et la politique efface sciemment les différences biologiques et techniques fondamentales entre les NTG et la sélection conventionnelle. Des termes tels que « nouvelles technologies de sélection » et « mutations ponctuelles naturelles » sont utilisés à cet effet. L'objectif: élargir la portée des brevets de telle sorte qu'ils s'étendent à toutes les plantes ayant la propriété décrite dans le brevet – indépendamment de la manière dont elles ont été produites.

Image : Shutterstock

Avec sa demande de brevet à grande échelle, INARI tente également de contrôler l'accès aux informations génétiques qui sont importantes pour tous les cultivateurs. Avec d'autres grandes entreprises comme Bayer, Corteva et Syngenta, ils pourraient bientôt, sans une réglementation stricte, faire de cette idée une réalité. En effet, ces entreprises possèdent déjà un cartel de brevets sur CRISPR, ses applications et ses produits. Chaque année, elles déposent des centaines de brevets sur des plantes et des semences. L'avenir des sélectionneurs traditionnels semble donc bien sombre. Ils risquent de dépendre de contrats de licence et d'être évincés du marché.

Une aiguille dans une botte de foin: La recherche de matériaux de base non brevetés

Comment les entreprises de sélection qui veulent renoncer au génie génétique peuvent-elles s'assurer que les plantes qu'elles souhaitent utiliser comme matériel de base ne sont pas protégées par des brevets ? On investit beaucoup de temps dans le dépistage des brevets sur le matériel de base des banques de gènes. Mais en raison du manque de transparence, c'est un travail de Sisyphe. Les maquis de brevets, avec de nombreuses demandes déposées par plusieurs entreprises différentes, rendent difficile la décision de savoir quelle entreprise doit être contactée pour des contrats de licence. Il peut en outre arriver que les séquences de la plante utilisée comme matériel de base soient brevetées pendant le travail de sélection en cours, ce qui entraîne la perte de tout le travail. Rien que pour les tomates résistantes à l'agressif virus de Jordanie, plus de 20 demandes de brevets internationaux sont en cours, révèle une enquête de « Pas de brevets sur les semences! ».

Si le nouveau génie génétique devait être déréglementé, un tel screening deviendrait pratiquement impossible. En effet, de nombreuses nouvelles variétés seraient bientôt dotées d'au moins une propriété introduite par les NTG et donc protégées par au moins un brevet, sans que cela ne soit collecté ou consultable dans une base de données centrale. Selon l'avocat en brevets Michael Kock, qui a une longue expérience chez Syngenta, cela pourrait concerner environ la moitié de toutes les nouvelles variétés d'ici vingt ans. Le boom de l'octroi de tels brevets semble confirmer ce pronostic. Et ce, bien que les produits issus du nouveau génie génétique ne soient pour l'instant guère disponibles sur le marché.

Les conséquences seraient particulièrement désastreuses pour la sélection qui renonce délibérément au génie génétique. Au lieu de pouvoir investir dans le développement de variétés sans OGM, ces entreprises de sélection devraient renforcer leurs services juridiques afin de se prémunir contre les incertitudes légales. Les sélectionneurs craignent déjà de violer les droits de brevet en réutilisant les produits de certaines entreprises de semences et les évitent donc, même s'il s'agit de produits issus de la sélection conventionnelle. Le droit au libre choix et à la réutilisation des semences pour la sélection et l'agriculture est ainsi de plus en plus limité. « Le droit d'accès aux semences les plus performantes » prôné par INARI ne serait donc acquis que si l'on achète année après année des semences et des licences auprès de grands groupes. On est ainsi loin de l'autodétermination et de l'indépendance.

CRISPR comme cheval de Troie – le privilège de l'obtenteur en danger

Les brevets sur les variétés issues de la sélection conventionnelle sont en principe interdits. Les droits de brevet européens n'autorisent les brevets que sur les plantes génétiquement modifiées. Cela sert à protéger ce que l'on appelle le privilège de l'obtenteur: toutes les variétés conventionnelles doivent être librement disponibles pour les obtenteurs en tant que matériel de base. Mais les NTG permettent également de bloquer de telles variétés par une astuce perfide.

Restons sur l'exemple de la tomate résistante au virus. Les chercheurs connaissent plusieurs variantes génétiques naturelles qui peuvent conférer une résistance au virus. De nouvelles variétés résistantes peuvent donc également être créées par croisement et sélection. L'utilisation du génie génétique n'est pas nécessaire. Mais dans les demandes de brevet sur les séquences génétiques, les NTG sont tout de même mentionnées comme outil supplémentaire pour justifier la revendication d'une invention technique. Comme les demandes de brevet sur de telles tomates résistantes aux virus ne sont délibérément pas limitées aux seules plantes génétiquement modifiées, les revendications sont ainsi étendues aux tomates cultivées de manière conventionnelle.

Les tomates ne sont pas un cas isolé. Aujourd'hui, plus de 1000 variétés européennes sont déjà concernées par de tels brevets. Pour les cultivateurs, c'est un avertissement clair :

Accès interdit! Ne pas y toucher!

Selon une recherche de « Pas de brevets sur les semences ! », environ 80 brevets sur des plantes ont été accordés en 2023. Une vingtaine d'entre eux concerne la sélection conventionnelle. Les espèces végétales en question sont par exemple le concombre, le maïs, le melon, le poivron, le colza, l'épinard, la tomate et le blé. Parmi les titulaires de brevets, on trouve BASF, KWS, Rijk Zwaan, Bayer et Syngenta.

Limiter les brevets – une tâche difficile

Afin de protéger les intérêts de la sélection conventionnelle et du public, les brevets devraient être strictement limités aux plantes issues de procédés de génie génétique. Quand ces brevets sont accordés, il faudrait en outre s'assurer qu'ils ne s'étendent pas à d'autres plantes ayant les mêmes caractéristiques et issues de la sélection conventionnelle. Une interdiction des brevets sur les plantes

issues des NTG serait certes idéale, mais elle est difficilement réalisable, car elle nécessiterait une conférence internationale au niveau de la Convention européenne sur les brevets. Malheureusement, la volonté politique fait défaut.

La Commission européenne et l'actuelle présidence polonaise du Conseil ne prévoient malheureusement pas de mesures efficaces pour empêcher les abus du droit des brevets dans le domaine de la sélection végétale. La proposition actuelle de déréglementation de la Pologne ne répond à aucune des objections formulées par les organisations critiques envers les OGM. Malheureusement, la proposition a obtenu une majorité lors d'une réunion des représentants permanents des États membres de l'UE à Bruxelles le 14 mars 2025. Mais ne désespérons pas, car la prochaine étape consistera à négocier en trilogue entre le Parlement européen, les États membres (Conseil de l'UE) et la Commission européenne. Il n'est pas certain que la proposition passe sous la forme actuellement présentée par la Pologne, car elle continue de faire l'objet de critiques importantes de la part des pays membres. Le Parlement européen demande également une interdiction des brevets. Le contrôle de la diversité biologique, indispensable aux perspectives de développement de la sélection végétale régionale de demain et à la sécurité alimentaire, ne doit en aucun cas être pris en otage et privatisé par quelques grands groupes. En réglementant strictement les nouvelles techniques de génie génétique dans la loi sur le génie génétique, la Suisse doit elle aussi contrer ce processus de privatisation de la diversité génétique afin de protéger notre base alimentaire.

Aidez-nous vous aussi et signez dès maintenant cette initiative !

Le texte de l'initiative ainsi que du matériel pour la récolte des signatures sont disponibles sur le site internet de l'association :

www.protection-des-aliments.ch

INTERNATIONAL

ALLEMAGNE

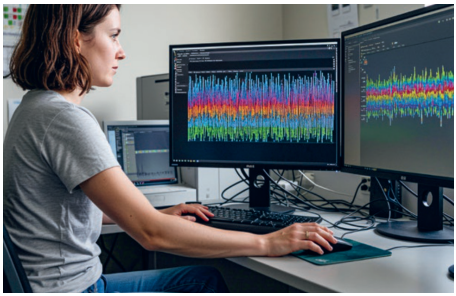

IA et génie génétique: Quand des chatbots créent de nouvelles variétés

Les demandes de brevets sur les plantes issues des nouvelles technologies génétiques limitent l'accès au matériel de base de sélection et à la diversité. Un aspect jusqu'ici ignoré est l'intelligence artificielle (IA). Grâce à l'IA, les génomes des plantes sont recherchés dans des bases de données à la recherche d'unités régulatrices et de leurs fonctions afin d'identifier et de développer les variantes génétiques les plus prometteuses pour des interventions.

Le problème: les brevets sur ces développements génétiques pilotés par l'IA s'appliquent à toutes les plantes obtenues par cette méthode, qu'elles aient été génétiquement modifiées ou non.

Des entreprises telles que l'INARI aux Etats-Unis contrôlent ainsi l'accès aux informations génétiques qui sont décisives pour tous les cultivateurs. Dans une demande de brevet internationale, INARI revendique par exemple l'utilisation de variantes d'ADN présentes dans toutes les espèces végétales et qui régulent l'activité des gènes.

L'utilisation de l'IA modifie fondamentalement la biotechnologie. Elle conduit à des plantes transgéniques dont les caractéristiques dépassent celles de la sélection traditionnelle. De plus, le génie génétique guidé par l'IA est vulnérable aux risques tels que l'effet de boîte noire et la distorsion des données, révèle un rapport de Save our Seeds. Une évaluation approfondie des risques est donc indispensable avant de commercialiser de telles plantes.

UE

Réglementation du génie génétique: l'économie l'emporte-t-elle sur la raison ?

Le 14 mars, la proposition de compromis de la présidence polonaise du Conseil sur la future dérégulation des plantes issues des nouvelles technologies génétiques a obtenu une courte majorité lors de la réunion des représentants permanents des États membres de l'UE à Bruxelles. Une décision regrettable qui met en péril l'avenir de la culture sans OGM : si elle passe, la plupart des plantes NGT ne devront pas être testées sur les risques ni étiquetées et seront brevetables sans restriction. Mais la proposition de loi peut encore échouer. Des désaccords sont à prévoir lors des prochaines négociations en trilogue entre le Parlement européen, les Etats membres et la Commission européenne, notamment en ce qui concerne les brevets.

La Pologne avait initialement plaidé contre les brevets sur les produits NGT, mais la pression du lobby industriel a conduit à un changement de cap. Le secteur agricole fait également preuve de résistance: plus de 200 organisations, dont Greenpeace, critiquent la dérégulation. Elles mettent en garde contre les risques potentiels des nouveaux OGM et le danger d'une monopolisation accrue des semences par les grandes entreprises. Elles déplorent en outre que la proposition ne soit pas basée sur des critères scientifiques suffisants et qu'elle fasse fi du principe de précaution et de la liberté de choix.

Images : Shutterstock, wikipedia

ACTUEL

SUISSE

Loi spéciale sur les nouvelles technique de génie génétique

LES NOUVEAUX OGM MENACENT NOS CHAMPS ET NOS ASSIETTES : UNE DÉRÉGLEMENTATION DANGEREUSE EN MARCHE

Le conseiller fédéral Albert Rösti semble vouloir faire passer les nouveaux OGM sous silence, en les introduisant dans nos champs et dans nos assiettes par la « petite porte ». Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur une loi spéciale concernant les plantes issues des nouvelles techniques de génie génétique (NTGG), mais la situation est alarmante: ce terme ne figure même pas dans la loi, ni dans l'étiquetage des produits. Résultat ? Les consommateurs sont privés de leur liberté de choix.

Les risques liés aux NTGG sont considérables. Ces techniques de génie génétique permettent des modifications profondes et rapides du génome, créant de multiples altérations non prévues, sans réelle garantie de sécurité. Le problème ? Il n'existe aucun produit utile pour l'agriculture suisse qui ait fait ses preuves. En revanche, les seuls bénéficiaires de cette déréglementation seraient les géants agrochimiques qui détiennent déjà les brevets des techniques et des semences génétiquement modifiées.

Cette loi, pleine de lacunes, permettrait aux entreprises de privatiser l'accès au matériel génétique. Cela pourrait entraîner une explosion des prix des semences et une contamination des cultures. Les agriculteurs risquent des pertes économiques massives, voire des poursuites judiciaires, en cas de contamination par ces OGM non désirés. Pire encore, aucune protection juridique concrète n'est prévue pour l'agriculture sans OGM, et tout cela se décidera par ordonnance, sans débat parlementaire.

Le projet de loi ne répond pas aux préoccupations majeures de la population, qui refuse massivement les OGM, peu importe leur origine. L'Alliance suisse pour une agriculture sans OGM (ASGG) exige un retour à la transparence, à la sécurité sanitaire et environnementale, et à la préservation du choix des consommateurs.
L'ASGG a établi une prise de position détaillée sur cette loi spéciale qui est disponible sur demande au secrétariat pour qui souhaite répondre à la consultation. Ne laissons pas les OGM s'imposer en catimini !

Signer l'initiative populaire « pour des aliments sans OGM »

Images : Shutterstock, wikipedia

EN BREF

SUISSE

Les microbes génétiquement modifiés gagnent du terrain

Les micro-organismes génétiquement modifiés (MGM) sont de plus en plus présents dans l'alimentation humaine et animale ainsi que dans les produits phytosanitaires et les engrais. D'autres produits, tels que les cosmétiques et les produits de diagnostic, suivront, car des recherches intensives sont menées. Pour le développement de ces produits, on utilise des virus, des bactéries, des champignons et des microalgues. De nombreuses demandes de brevets montrent la rentabilité pour les fabricants. Les risques des MGM n'ont toutefois pas été étudiés et l'évaluation des risques nécessite des adaptations urgentes, prévient la Commission fédérale d'éthique (CENH).

SUISSE

Brevet - un danger pour la sélection végétale

Fiche technique à télécharger

ETATS-UNIS

Des souris élevées avec une peau de mammouth

Des chercheurs de l'entreprise américaine Colossal ont utilisé les nouvelles techniques génétiques pour modifier des souris afin qu'elles aient une fourrure semblable à celle du mammouth. L'objectif : à partir des éléphants, faire renaître le mammouth, disparu depuis des millénaires. Les souris au pelage de mammouth ne constituent toutefois pas une véritable percée : les interventions génétiques sur les éléphants sont beaucoup plus difficiles et les tentatives de reproduction artificielle n'ont jusqu'à présent pas été couronnées de succès. Néanmoins, cette découverte très médiatisée devrait permettre à l'entreprise d'obtenir de nouveaux fonds pour la recherche. Un éventuel dépôt de brevet pourrait également s'avérer lucratif pour Colossal.

ETATS-UNIS

L'utilisation excessive de maïs Bt réduit les rendementspollinisateurs

Une analyse des données de rendement de 10 États américains sur 12 ans montre que les exploitations agricoles subissent des pertes économiques en cas d'utilisation excessive de maïs Bt génétiquement modifié, développé pour lutter contre la chrysomèle des racines. Les raisons de cette perte sont les suivantes : les agriculteurs doivent faire face à des coûts élevés pour les semences en raison des brevets et des licences, tandis que l'efficacité de la variété pour lutter contre les ravageurs diminue, car la chrysomèle des racines a développé une résistance à la toxine Bt.

Images : Shutterstock

CONNAISSANCES

GLOSSAIRE

Cartel des brevets sur CRISPR

Dans le débat sur les nouvelles techniques de génie génétique, on prétend souvent que ces technologies sont moins chères que le génie génétique classique et qu'elles pourraient donc offrir des opportunités aux petites entreprises et démocratiser le marché.
Mais des techniques comme CRISPR et les plantes ainsi modifiées peuvent être brevetées. Il n'est pas possible de travailler librement avec CRISPR : certes, les licences de recherche sont bon marché, mais plus on se rapproche de la commercialisation, plus elles deviennent chères. Chaque entreprise qui souhaite utiliser cette technologie doit négocier avec les détenteurs de brevets et payer des droits de licence – souvent plus de 40 licences dans un processus de sélection.
Les grands groupes comme Bayer et Corteva dominent le paysage des brevets et possèdent un cartel de brevets. Pour rester compétitives, même les petites entreprises doivent faire breveter leurs « inventions » afin de ne pas être bloquées dans l'accès au matériel de sélection. Cela conduit à une dangereuse course aux brevets et à la monopolisation du marché des semences, ce qui évince les petites et moyennes entreprises, notamment celles qui souhaitent cultiver sans OGM.

Virus de Jordanie

Le Tomato Brown Rugose Fruit Virus (TBRFV), également appelé virus de Jordanie, a été découvert en 2014 et menace la production de tomates et de poivrons. Des entreprises comme Bayer, BASF, Rijk Zwaan et Syngenta ont découvert des gènes de résistance dans des plantes sauvages apparentées à la tomate et ont déposé des brevets pour des plantes résistantes. Il en résulte un maquis de brevets qui bloque l'accès au matériel biologique pour la sélection classique. Depuis 2018, au moins 20 demandes de brevets ont été déposées par 10 entreprises, revendiquant des dizaines de variantes génétiques. Souvent, le génie génétique a été utilisé pour imiter des séquences naturelles et créer ainsi des plantes qui peuvent être brevetées. Ces interventions sont inutiles, car les résistances souhaitées pourraient également être obtenues par croisement et sélection. L'astuce bloque l'accès aux variantes génétiques naturelles. Les droits de protection exclusifs sont en outre souvent revendiqués dès la phase d'essai.
Ces demandes de brevet créent des incertitudes juridiques et compliquent la création de nouvelles variétés, en particulier pour les petites entreprises de sélection qui doivent examiner toutes les demandes pour savoir quels caractères sont « tabous ». Le langage complexe des demandes et la nécessité de faire séquencer les plantes par des laboratoires externes ne font qu'aggraver le problème. De même, les plateformes de licence promues par l'industrie ne résoudront guère le problème, car plusieurs licences pourraient être nécessaires pour développer une variété avec les caractéristiques souhaitées, ce qui augmente fortement les coûts et les dépendances.

Le privilège de l'obenteur et une astuce perfide

Les phytogénéticiens européens devraient avoir libre accès aux variétés sélectionnées de manière conventionnelle ou aux plantes existant à l'état naturel afin de développer de nouvelles variétés et de les commercialiser. Ce droit, connu sous le nom de « privilège de l'obtenteur », encourage l'innovation dans la sélection végétale et garantit l'accès à la biodiversité.
Les brevets sur les ressources génétiques peuvent toutefois bloquer l'accès aux variétés existantes et au matériel des banques de gènes.
La Convention sur le brevet européen (CBE) interdit les brevets sur les variétés végétales et la sélection végétale afin d'éviter tout chevauchement avec la protection de ces variétés. Le génie génétique constitue toutefois une exception: les plantes génétiquement modifiées sont considérées comme des inventions techniques.
Les nouvelles techniques de génie génétique sont donc souvent utilisées comme « topping technique » pour reproduire des propriétés et des séquences qui existent aussi naturellement ou qui pourraient être obtenues par sélection conventionnelle. Cette astuce permet de donner l'impression d'une invention technique.
Les entreprises peuvent ainsi breveter aussi bien des variétés génétiquement modifiées que des caractéristiques de variétés conventionnelles.

alliance suisse
pour une agriculture
sans génie génétique

À PROPOS

L'alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique est une plateforme de discussion, d'information et d'action pour les organisations et les membres individuels qui portent un regard critique sur le développement et l'utilisation du génie génétique dans l'agriculture et l'alimentation.
Les organisations membres défendent au choix ou tout à la fois les intérêts des consommateurs, des producteurs, des pays en voie de développement, des animaux et de l'environnement. L'association s'inscrit dans un réseau national et international d'organisations et réalise un travail critique et indépendant sur le développement et les impacts du génie génétique sur l'agriculture, l'élevage, l'environnement et la santé. Ce travail est entièrement financé par les cotisations des membres et les dons.

Votre don est le garant de notre indépendance.
Merci pour votre soutien !

Alliance suisse
pour une agriculture
sans génie génétique
CH - 2017 Boudry
+41 (0)77 400 70 43
info@stopogm.ch
stopogm.ch

Impressum
Editeur : Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique (ASGG)
CCP 17-460200-1, www.stopogm.ch
Rédaction : Luigi D'Andrea, Paul Scherer, Zofia Hock
Impression : Imprimerie de l'Ouest SA, 2036 Cormondrèche
Retours : Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique, CH-2017 Boudry

RENOUVELEZ VOTRE COTISATION ANNUELLE OU FAITES UN DON !

SOUTENEZ NOTRE ENGAGEMENT POUR UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE SANS GÉNIE GÉNÉTIQUE !

MEMBRE INDIVIDUEL : 50 CHF // MEMBRE COLLECTIF : 300 CHF // ÉTUDIANT, AVS : 30 CHF

alliance suisse
pour une agriculture
sans génie génétique

Alliance suisse
pour une agriculture
sans génie génétique
CH - 2017 Boudry
+41 (0)77 400 70 43
info@stopogm.ch
stopogm.ch

JAB
CH-2017 Boudry
P.P. / Journal
Poste CH SA